

## ... Cr dit Imp t Recherche (CIR) ... Cr dit Imp t Innovation (CII)

des outils pour accro tre la comp titivit  des entreprises

### Pour qui ?

CIR : pour toute entreprise industrielle soumise   l'imp t sur les soci t s et effectuant des travaux de recherche.

CII : sp cifiquement pour les PME menant des actions d'innovation.

### Pourquoi ?

- > **dans le domaine de la recherche fondamentale :**  
 activit s qui concourent   l'analyse des propri t s, des structures, des ph nom nes physiques et naturels.
- > **dans le domaine de la recherche appliqu e :**  
 activit s qui visent   discerner les applications possibles d'une recherche fondamentale ou   trouver des solutions nouvelles permettant   l'entreprise d'atteindre un objectif d termin , choisi   l'avance.
- > **dans le domaine du d veloppement exp rimental :**  
 activit s effectu es au moyen de prototypes ou d'installations pilotes dans le but de r unir toutes les informations n cessaires pour fournir des  l ments techniques de d cision (sur les nouveaux mat riaux, dispositifs, produits, proc d s, syst mes, services ...).
- > **dans le domaine de la veille technologique :**  
 activit s de veille effectu es dans le cadre de projets R&D.
- > **dans le domaine de l'innovation (nouveau en 2013) :**  
 conception de prototypes, installations pilotes.

### Combien ?

- > **un cr dit d'imp t :**
  - CIR : 30 % des d penses de recherche jusqu'  100 M  de d penses (5 % des d penses au-del  de 100 M ).
  - CII : 20 % des d penses plafonn es   400 000  .



